



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## DEVENIR GESTIONNAIRE DE COPROPRIÉTÉ

---



# Le CQP Gestionnaire de copropriété : conçu par les professionnels pour les professionnels

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

## ATOUTS



### POUR QUI ?

- Les salariés en activité
- Les demandeurs d'emploi

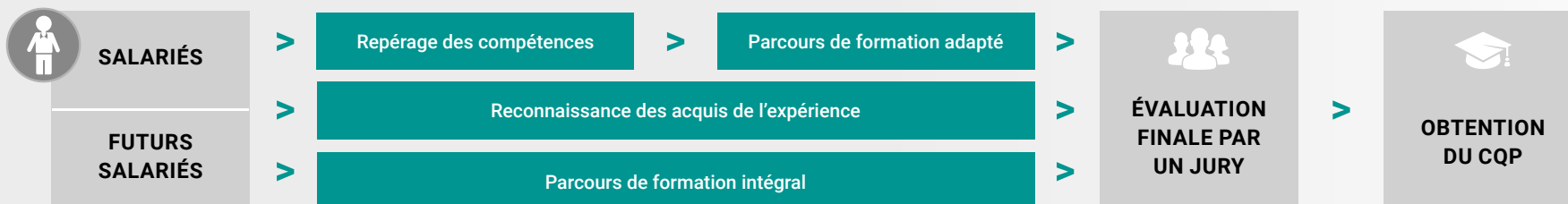
Pour les salariés et futurs salariés

- Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- Développer de nouvelles compétences, grâce à un parcours de formation adapté

Pour les entreprises

- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- Fidéliser et motiver les salariés

## UN PARCOURS SUR-MESURE



## ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

### GESTIONNAIRE DE COPROPRIÉTÉ

Le gestionnaire de copropriété a pour mission de représenter le syndicat et d'en assurer la gestion administrative, financière et technique. Il est chargé de gérer les parties communes et équipements collectifs des biens immobiliers en copropriété, pour le compte du syndicat des copropriétaires.

### LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Le CQP gestionnaire de copropriété se compose de 4 blocs de compétences :

- Accueillir, informer, conseiller le client-prospect (copropriétaire, membre du conseil syndical...) à la recherche d'un syndic
- Assurer la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété
- Assurer la gestion financière d'un portefeuille de biens en copropriété
- Assurer le maintien et l'entretien courant de la copropriété



Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise.



## ILS TÉMOIGNENT



**Isabelle P., Chef d'entreprise,** Bretagne :

« Former nos salariés est plus qu'une obligation c'est une nécessité. Renforcer les compétences et l'employabilité de nos équipes, c'est assurer la compétitivité de notre entreprise. Le CQP permet d'élever le niveau de qualification de nos collaborateurs et de favoriser les mobilités en interne. »



**Thomas C., Gestionnaire de copropriété,** Pays de la Loire :

« Le CQP m'a fait gagner en qualification pour faire face aux évolutions techniques et organisationnelles du métier et de mon entreprise. Mes compétences sont reconnues au sein de l'entreprise et par toute la profession : le CQP a en effet une valeur nationale auprès de l'ensemble des entreprises de l'immobilier. »

## La branche professionnelle de l'immobilier

Le secteur de l'immobilier repose sur des compétences très variées. Cette pluralité permet à ce secteur de couvrir une diversité de métiers ; allant de la commercialisation, à la transaction, en passant par la gestion et l'administration de biens immobilier.

▲ **28 467** ENTREPRISES

▲ **129 761** EMPLOYÉS

\*(données AGEFOS PME bilan consolidé année 2017)

AGEFOS PME

[agefos-pme.com](http://agefos-pme.com)

### CONTACTS UTILES

Plusieurs organismes de formation sont habilités par la branche professionnelle pour dispenser les CQP.

Pour plus d'information :

[www.paritarisme-emploi-formation.fr/les-cpne/cpne-immobilier](http://www.paritarisme-emploi-formation.fr/les-cpne/cpne-immobilier)